

Association Francophone des Vierges Consacrées (AFVC)
Maison de la C.E.F.
58 avenue de Breteuil
75007 Paris



Chère consœur

Nous vous invitons à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFVC qui se tiendra le

Vendredi 25 août 2023 à 14h
au Sanctuaire Notre-Dame, 3 Rue Notre-Dame, 53220 PONTMAIN

L'Assemblée Générale, réservée aux membres de l'Association à jour de leur cotisation, se déroulera au cours de l'habituelle journée des services, ouverte à toutes, le vendredi 25 août.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'AG 2022.
- Rapport moral de l'année 2022-2023.
- Rapport financier de l'année 2022 et budget prévisionnel pour 2023.
- Renouvellement d'1/3 du Conseil d'Administration, par vote à bulletin secret. Cette année, Béatrice Devos et Geneviève Pochat sont en fin de mandat. Elles se représentent pour un nouveau mandat de trois ans, mais peut se porter candidat tout membre à jour de cotisation et qui, outre le sens du service pour l'OV, porte un intérêt pour la gestion administrative.
- Enjeux de la mise en place de relais d'information au sein de l'OV (diocèses, provinces), notamment pour le service communication et le secrétariat technique.
- Questions diverses.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts :

- L'assemblée générale ordinaire ne peut délibérer que si 1/3 des membres sont présents ou représentés.
- Le droit de participer à l'assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation à la date du 24 août 2023.
- En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier (ci-joint), à choisir dans la liste ci jointe. Tous les pouvoirs doivent être envoyés **avant le 10 août 2023** à Bénédicte SAMAIN, 3 Pierre de Blois, 41000 BLOIS, ou par mail benedicte.samain@orange.fr. **Merci de contacter auparavant la consœur à qui vous souhaitez donner votre pouvoir**, afin qu'elle n'en détienne pas plus de deux. Il lui reviendra de vous faire le compte rendu de l'AG.
- Chaque membre de l'association peut détenir deux pouvoirs au maximum (voir en annexe la liste des membres de l'AFVC).

Dans la joie de nous retrouver,
Fraternellement.

Marie-Louise Bazelle
Présidente